

mazars

61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

EY

Building a better
working world

Tour First - TSA 14444
92037 Paris La Défense Cedex

CGG

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 5 mai 2022 – 15^{ème} résolution

CGG

Société anonyme
RCS Evry 969 202 241

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Assemblée générale mixte du 5 mai 2022 – 15^{ème} résolution

A l'assemblée générale de la société CGG,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des Sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des options ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre total d'actions supérieur à 1 % du capital social de la Société existant à la date de la réunion du Conseil d'administration décidant leur attribution. Les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions aux dirigeants mandataires sociaux de la société au titre de la présente résolution ne pourront excéder un sous-plafond de 0,15 % du capital social de la Société existant à la date de la réunion du Conseil d'administration décidant leur attribution. Les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Comité de Direction en vertu de la présente autorisation seront soumises à l'atteinte de conditions de performance.

Par ailleurs, le montant des augmentations du capital susceptibles de résulter de la présente autorisation s'imputera sur le plafond global prévu à la 17^{ème} résolution.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser 26 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 14 avril 2022

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JL Simon', written in a cursive style.

Jean-Louis Simon

ERNST & YOUNG et Autres

Paris-La Défense, le 14 avril 2022

Claire Cesari-Walch